



SARL JD PATRIMOINE
20 RUE ANDRE VASSEUR
BAT B APP 31
31200 TOULOUSE

Toulouse, 21/02/2022

Copropriété : 6273 – CLOS D'ATLANTA
N° des lots concernés : 505 ET 557

Chère Madame, Cher Monsieur, Cher Copropriétaire,

En application de l'article L.721-2 du Code de la construction et de l'habitation, vous nous avez saisis d'une demande de pré-état daté pour la vente du lot référencé ci-avant.

Nous vous informons qu'un certain nombre de documents nécessaires à l'établissement du pré-état daté sont librement accessibles depuis votre espace extranet ou vous ont d'ores et déjà été communiqués en pièces jointes à l'occasion des convocations aux assemblées générales des copropriétaires.

Le pré-état daté n'est pas un acte obligatoire et n'entre pas dans l'exécution de notre contrat de syndic.

Dans l'hypothèse où, après avoir pris attache avec votre Notaire, vous souhaitez que nous vous adressions les documents mentionnés au devis ci-joint, nous vous remercions de nous retourner ce dernier complété, daté et signé.

L'ensemble des pièces vous seront retournés par mail à réception de votre règlement.

Restant disponible pour tout complément d'information,

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de notre considération très distinguée.

C/O Le Gestionnaire Copropriété,





Copropriété : 6273 – CLOS D'ATLANTA

N° des lots concernés : 505 ET 557

Devis pour la fourniture du pré-état daté aux fins de communiquer les éléments listés à l'article L.721-2 du Code de la construction et de l'habitation

Documents relatifs à l'organisation de l'immeuble

- Fiche synthétique ⁽¹⁾
- Règlement de copropriété et Etat descriptif de division ^{(1) (2)}
- PV des assemblées générales des trois dernières années ⁽¹⁾
- Carnet d'entretien de l'immeuble ⁽¹⁾
- Conclusion du Diagnostic Technique Global, le cas échéant ⁽¹⁾

Documents relatifs à la situation de la copropriété et du copropriétaire vendeur- pré état daté

- Montant des charges courantes et hors budget des deux derniers exercices ⁽¹⁾
- Sommes dues par l'acquéreur ⁽³⁾
- Etat global des impayés de charges au sein du syndicat et de la dette vis-à-vis des fournisseurs ⁽³⁾
- Fonds travaux ⁽³⁾

MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION (dont 20 % de TVA) 324,00€ TTC (soit 270,00€ HT)

La prestation sera exécutée à réception par votre Agence du présent document complété, daté et signé par le copropriétaire vendeur. Les documents vous seront adressés par mail dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception, sous réserve de votre règlement.

Pour l'Agence

Date 21/02/2022

Signature:

Pour le copropriétaire vendeur

Adresse mail : _____

Date

Signature précédée de la mention

« Bon pour accord »

- 1) Documents accessibles à tout moment et gratuitement sur votre extranet MyCitya.com
- 2) Documents en la possession du syndic qui laisse le soin au notaire rédacteur de l'acte de vérifier que l'envoi comporte tous les modificatifs du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division.
- 3) Documents non disponibles sur l'extranet et nécessitant de la part du Syndic une transcription des informations brutes adaptées à la situation du copropriétaire concerné.